

Bilan du

MARCHÉ du TRAVAIL

en 2024

Les services de France travail et de la DREETS, en charge des études et des statistiques, proposent dans cette publication leur analyse commune de la situation du marché du travail en 2024 en Occitanie.



Un marché du travail moins dynamique dans un contexte d'incertitudes

En 2024, dans la continuité de l'année précédente, la croissance économique ralentit dans la région comme sur le reste du territoire et la plupart des indicateurs relatifs à l'emploi se stabilisent.



L'emploi reste stable sur un an

La dynamique de l'emploi salarié ralentit dans la région (+0,2 %). L'Occitanie se classe malgré tout en quatrième position des régions les plus créatrices d'emplois, portée par l'industrie (+1,1 %) et l'hébergement et la restauration (+1,8 %). A l'inverse, l'emploi salarié se contracte dans la construction (-2,7 %), les activités immobilières (-5,8 %) et celles de l'information et de la communication (-2,8 %). Marqueur de ce ralentissement, le recours à l'intérim diminue de 7,6 % en région contre 6 % en France métropolitaine.

+0,2 %
d'emploi salarié
dans la région

Près d'un projet de recrutement sur deux (47 %) est jugé difficile à réaliser par les entreprises. Cette part diminue pour la seconde année consécutive. En lien avec cette évolution, le nombre de projets de recrutement anticipés par les entreprises est également en diminution et retrouve un niveau proche de 2018.

Le réseau d'acteurs pour l'emploi consolidé

L'année 2024 a vu la création de France Travail et du nouveau réseau pour l'emploi. Celui-ci a pour objectif d'améliorer la coordination des acteurs locaux et l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail. La « loi pour le plein emploi » continuera à se déployer en 2025. À partir de cette année, toutes les personnes en recherche d'emploi seront inscrites à France Travail. Elles bénéficieront d'un accompagnement en fonction de leur situation (accompagnement professionnel, socio-professionnel ou social). Une période transitoire de deux ans est prévue pour recevoir et orienter tous les nouveaux inscrits.

Concernant la formation professionnelle, avec plus de 100 000 entrées en 2024 (dont 44 % de certifiantes), l'Occitanie se positionne au 3^e rang des régions de France et l'alternance continue d'attirer des profils de plus en plus variés (près de 85 000 entrées en 2024).

La demande d'emploi proche de son niveau d'avant crise sanitaire

La demande d'emploi continue sa hausse en 2024 (+2,6 % soit 14 700 demandeurs d'emploi supplémentaires en 1 an). Elle reste toutefois un peu en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire. A l'exception de quelques domaines (agriculture, banque, assurance), le nombre de demandeurs d'emploi progresse pour l'ensemble des métiers.

+2,6 %
de
demandeurs
d'emploi

Entre 2023 et 2024, le léger recul du taux de reprise d'emploi (-0,2 %) et surtout la baisse des offres d'emploi collectées par France Travail (-7,7 %) illustrent également une situation moins favorable sur le marché du travail. Les offres dans les domaines de la banque, du support à l'entreprise et du commerce sont particulièrement en retrait. En revanche, les offres d'emploi dans l'industrie progressent de 2,4 %.

L'EMPLOI SALARIÉ

Une faible progression de l'emploi salarié régional

Dans l'analyse qui suit, les emplois intérimaires ont été réaffectés au secteur d'activité de l'entreprise utilisatrice.

L'emploi salarié progresse faiblement en Occitanie cette année. Après une légère hausse de l'emploi salarié l'année dernière (+0,7 %, +14 600 salariés), elle n'est que de 0,2 % en 2024, soit 3 300 emplois de plus qu'en 2023. Au niveau national, l'emploi salarié se stabilise. L'Occitanie fait partie des quatre régions les plus dynamiques derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et la Bretagne et devant l'Île-de-France. Quatrième des régions de France métropolitaine avec 2,2 millions de salariés, l'Occitanie représente 8,3 % de l'emploi salarié national.

L'industrie conserve une bonne dynamique

+3 300
emplois
(tous
secteurs)

Avec une hausse de 1,1 % entre 2023 et 2024 (soit +2 830 emplois), l'industrie reste le moteur de la croissance en Occitanie. Le secteur de la fabrication de matériels de transport, principalement la filière aéronautique, y est le plus dynamique avec +3,1 % soit +1 640 emplois.

Le tertiaire non marchand contribue également à la progression de l'emploi régional avec une hausse de 0,6 %, soit +4 420 emplois salariés.

L'emploi salarié dans le tertiaire marchand stagne. Cependant, les services marchands restent dynamiques avec 1 970 emplois soit +0,3 % et particulièrement l'hébergement et la restauration avec un gain de 1 860 emplois. Dans le même temps, le secteur du commerce et réparation d'automobiles décline avec -0,6 % soit -1 820 emplois.

La construction toujours en berne

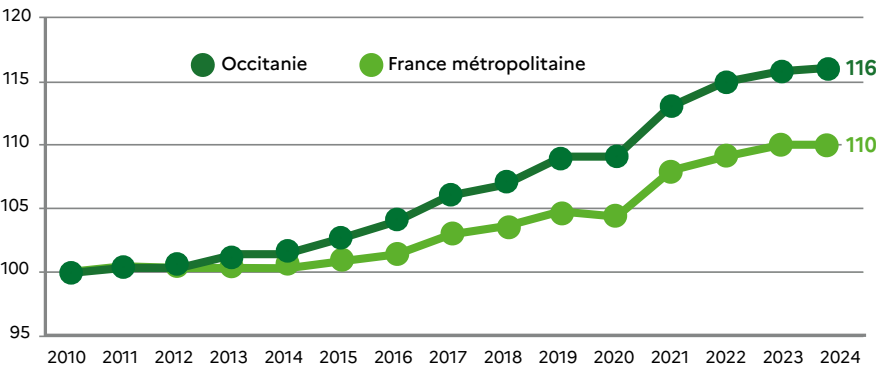
Les difficultés perdurent dans la construction en 2024, avec 3 900 postes en moins, soit -2,7 %. Le secteur des activités immobilières est particulièrement concerné (1 200 emplois perdus).

Volume et évolution de l'emploi salarié par secteur d'activité en 2024

	Effectif salarié	Évolution annuelle (en %)
AGRICULTURE	31 970	-0,7
INDUSTRIE	254 480	1,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	52 600	0,9
Cokéfaction et raffinage, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	36 350	1,6
Fabrications d'équipements électrique, électroniques, informatiques; fabrication de machines	23 060	0,6
Fabrication de matériel de transport	55 490	3,1
Fabrication d'autres produits industriels	86 990	0,0
CONSTRUCTION	139 420	-2,7
TERTIAIRE MARCHAND	992 140	0,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	289 880	-0,6
Services marchands	702 260	0,3
Transports et entreposage	106 210	-0,1
Hébergement et restauration	107 810	1,8
Information et communication	63 680	-2,8
Activités financières et d'assurance	53 720	1,2
Activités immobilières	19 460	-5,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	242 270	0,6
Autres activités de service	109 120	1,0
TERTIAIRE NON MARCHAND	783 570	0,6
TOTAL	2 201 570	0,2

Source : Insee, Estimations trimestrielles d'emploi salarié - données cvs.

Évolution de l'emploi salarié depuis 2010 (indice base 100 en 2010)



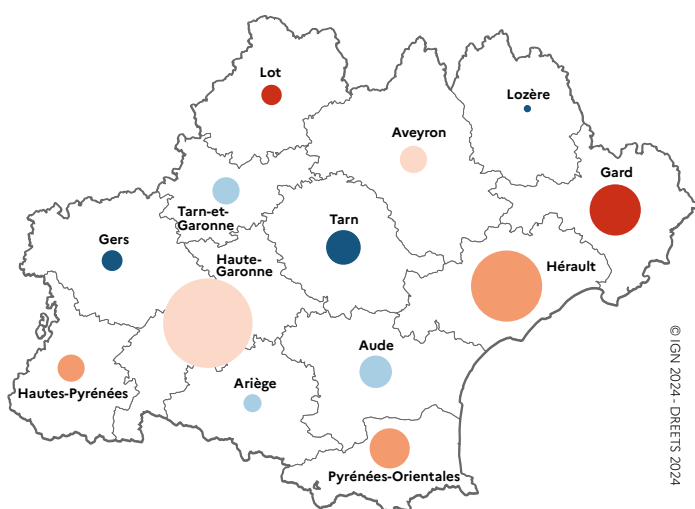
Source : Insee, Estimations trimestrielles d'emploi salarié - données cvs.

L'EMPLOI SALARIÉ DÉPARTEMENTAL

Des évolutions hétérogènes selon les départements

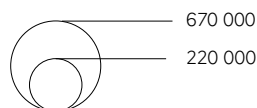
En 2024, l'évolution de l'emploi salarié en Occitanie est hétérogène d'un département à l'autre. Cinq départements connaissent une hausse supérieure à la moyenne régionale (+0,2 %) et cinq connaissent une évolution négative.

L'emploi salarié et son évolution par département



Variation annuelle de l'emploi salarié Nombre d'emploi salariés en 2024

- Plus de 0,6 %
- De 0,2 % à moins de 0,6 %
- De 0 à moins de 0,2 %
- De -0,2 % à moins de 0 %
- Moins de -0,2 %



Source : Insee, Estimations d'emploi salarié (intérim réaffecté) - données cvs.

L'Hérault concentre la moitié de la hausse de l'emploi régional

+1 700
emplois
dans
l'Hérault

L'Hérault, de par son poids (20,2 % de l'emploi régional) et son dynamisme (+0,4 %), est un département moteur en 2024. Il représente la moitié des postes régionaux supplémentaires (+1 700). Cette hausse s'explique essentiellement par le tertiaire non-marchand (+2 040) ainsi que l'hébergement et la restauration (+870) mais est atténuée par la baisse de la construction (-1 060).

Le Lot, le Gard et les Pyrénées-Orientales sur une bonne dynamique

Le département le plus dynamique est le Lot, avec +520 emplois et +0,9 % sur un an. Le Gard, avec une croissance de l'emploi de +0,6 % et représentant presque 11 % de l'emploi régional, contribue fortement au dynamisme de la région (+1 430 emplois). Les Pyrénées-Orientales soutiennent aussi cette hausse (+0,3 % soit +520 emplois).

Le Tarn et le Gers en difficulté

Avec une perte de 370 emplois salariés dans le Tarn et 230 dans le Gers, ces deux départements sont, cette année, les plus concernés par le recul de l'emploi.

L'emploi reste stable en Haute-Garonne

La Haute-Garonne a perdu 200 emplois salariés. Des difficultés dans l'information et la communication (-1 650 emplois) ainsi que dans la construction (-1 180 emplois) contrebalancent la hausse d'emplois dans la fabrication de matériels de transport (+1 740 emplois).

Volume et évolution de l'emploi salarié par département en 2024	Nombre de salariés	Poids du département dans la région (en %)	Évolution annuelle (en %)
Ariège	48 290	2,2	0,0
Aude	115 430	5,2	-0,1
Aveyron	94 800	4,3	0,0
Gard	240 140	10,9	0,6
Haute-Garonne	670 580	30,5	0,0
Gers	58 900	2,7	-0,4
Hérault	444 410	20,2	0,4
Lot	57 680	2,6	0,9
Lozère	26 150	1,2	-0,5
Hautes-Pyrénées	80 020	3,6	0,2
Pyrénées-Orientales	157 220	7,1	0,3
Tarn	121 580	5,5	-0,3
Tarn-et-Garonne	86 360	3,9	-0,1
OCCITANIE	2 201 570	100,0	0,2

Source : Insee, Estimations d'emploi salarié (intérim réaffecté) - données cvs.

L'INTÉRIM

Moins de recours à l'intérim

En 2024, comme depuis deux ans, l'intérim est orienté à la baisse (-5,8 % en Occitanie et en France métropolitaine). L'Occitanie compte ainsi 53 510 emplois en intérimaires en équivalent temps plein (EETP) en 2024. Avec 3 290 emplois perdus, l'intérim ne représente plus que 2,3 % de l'emploi salarié régional.

La Haute-Garonne fortement affectée

L'intérim :
2,3 %
de l'emploi
régional

L'ensemble des départements ont perdu des emplois intérimaires en 2024, à l'exception du Gard où le niveau des emplois reste stable. La Haute-Garonne contribue le plus fortement à ce fléchissement, avec 1300 EETP en moins cette année. L'Hérault accentue cette tendance, avec une baisse de 800 EETP.

L'Hérault et le Tarn-et-Garonne sont les deux départements qui connaissent les baisses les plus marquées du recours à l'intérim avec respectivement -8,3 % et -9,4 %.

Un recours en forte baisse dans l'administration et l'agriculture

Les secteurs les plus concernés par la baisse du recours à l'intérim sont l'agriculture (-11 % EETP) et le tertiaire non-marchand (-10 % EETP).

-3 290
EETP

En Occitanie comme en France métropolitaine, la construction et la fabrication d'autres produits industriels expliquent la forte baisse du recours à l'intérim. Ces deux secteurs représentent plus de 56 % des EETP en moins.

Le commerce a également connu une baisse significative du recours à l'intérim en Occitanie (-520 EETP soit 16 % de la baisse régionale).

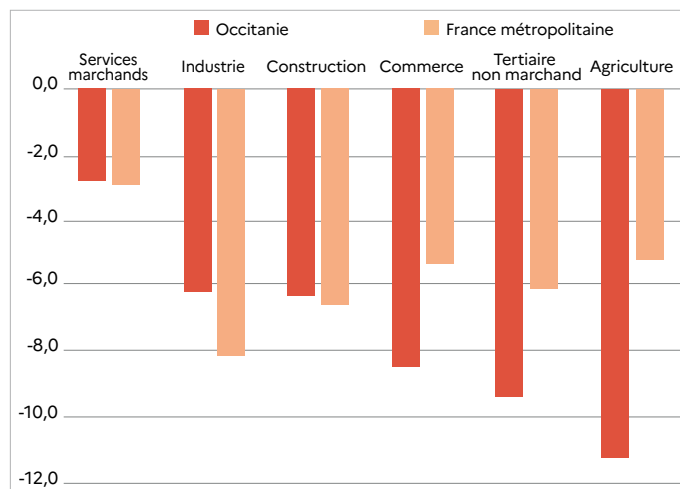
EETP : Volume de travail temporaire en équivalent-emplois à temps plein observé pendant le mois de la mission

Nombre moyen d'EETP par mois en 2024 et évolution annuelle

	Nombre moyen d'EETP par mois	Évolution annuelle (en %)
Ariège	1 080	-2,7
Aude	2 470	-3,5
Aveyron	2 220	-7,1
Gard	5 150	-4,6
Haute-Garonne	18 990	-6,4
Gers	1 770	-1,1
Hérault	8 820	-8,3
Lot	1 450	-4,0
Lozère	280	3,7
Hautes-Pyrénées	2 320	-2,1
Pyrénées Orientales	3 230	-0,3
Tarn	2 950	-6,9
Tarn-et-Garonne	2 780	-9,4
Occitanie	53 510	-5,8
France métropolitaine	745 370	-5,8
Poids Occitanie/France métropolitaine	7,2%	

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Évolution du nombre moyen mensuel d'équivalent emploi temps plein (EETP) par secteur entre 2023 et 2024



Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

LES OFFRES D'EMPLOI

Plus de 340 000 offres d'emploi collectées par France Travail en 2024

En 2024, le nombre d'offres diffusées dans la région s'élève à plus de 900 000 en cumul sur l'année : 62 % pour les offres transmises par des sites partenaires et 38 % pour les offres collectées par France Travail.

900 500
offres
diffusées

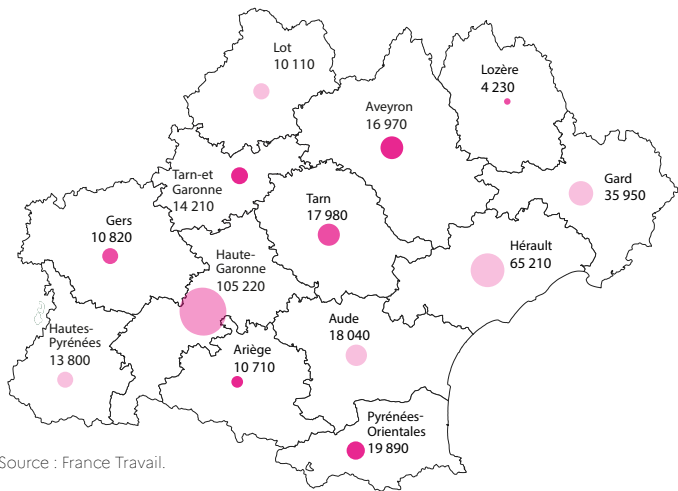
Répartition et évolution des offre collectées par département

Évolution 2024/2023

- Moins de -10 %
- De -10 % à moins de -3,5 %
- De -3,5 % à 0,0 %
- 0,0 % et plus

Nombre d'offres

- 105 220
- 50 000
- 10 000



Source : France Travail.

Le nombre d'offres collectées par France Travail diminue de 7,7 % entre 2023 et 2024. Les domaines de la banque, du support à l'entreprise et du commerce sont les plus impactés par cette baisse avec des évolutions respectives de -17,5 %, -16,1 % et -15,1 %. En revanche l'industrie progresse de 2,4 %.

baisse de
7,7 %
des offres
collectées

Les offres d'emploi durable demeurent majoritaires

Les offres d'emploi durable (durée de plus de 6 mois), représentent 58 % des besoins formulés par les entreprises (soit 1 point de moins au regard de l'année précédente). Le nombre de contrats à durée indéterminée atteint 46 % des offres collectées et baisse de 10,5 % entre 2023 et 2024. Les offres d'emploi temporaire (durée comprise entre 1 et 6 mois) représentent, quant à elles, 37 % des offres collectées de la région (-6,9 % sur un an).

Des offres majoritairement concentrées dans 5 domaines

63 % des offres d'emploi collectées par France Travail sont concentrées dans cinq domaines professionnels :

- les **services à la personne** et à la collectivité ;
- l'**hôtellerie-restauration**, tourisme, loisirs, animation ;
- le **commerce**, vente, grande distribution ;
- la **construction**, bâtiment et travaux publics ;
- l'**industrie**.

343 100

offres
collectées par
France Travail

La moitié des offres d'emploi régionales se concentre sur deux départements : la Haute-Garonne (31 %) et l'Hérault (19 %). Le Gard se place en troisième position avec 10 % des offres d'emploi collectées.

Neuf des treize départements enregistrent un recul entre 2023 et 2024, allant de -14,4 % pour le Gard à -0,9 % pour le Tarn. Quatre départements affichent une progression : de +1,4% pour l'Aveyron jusqu'à +16,4% pour l'Ariège.

Répartition des offres par domaine professionnel	Total	Part (en %)	dont contrats durables (en %)
Service à la personne et à la collectivité	57 187	17	71
Hôtellerie-restauration tourisme de loisirs et animation	43 561	13	57
Commerce, vente et grande distribution	41 690	12	69
Construction, bâtiment et travaux publics	37 832	11	43
Industrie	37 489	11	53
Support à l'entreprise	31 251	9	62
Transport et logistique	30 612	9	44
Installation et maintenance	25 785	8	65
Santé	21 716	6	57
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	9 512	3	39
Banque, assurance, immobilier	3 330	1	70
Communication, média et multimédia	1 846	1	63
Arts et Façonnage d'ouvrages d'art	903	0	70
Spectacles	412	0	55
Total offres d'emploi collectées	343 126	100	58

Source : France Travail.

LA DEMANDE D'EMPLOI

Malgré une hausse en 2024, la demande d'emploi en Occitanie demeure en deçà de son niveau d'avant crise sanitaire

En 2024, avec 571 400 inscrits en catégorie ABC à France Travail, le nombre de demandeurs d'emplois connaît une hausse de 2,6 % en Occitanie (soit + 14 700 demandeurs d'emploi) contre 2,3 % en France métropolitaine.

Après la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC en Occitanie a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, la demande d'emploi a continué de progresser mais à un rythme plus modéré jusqu'à enregistrer une baisse entre 2018 et 2019. Début 2020, la crise sanitaire a mis un coup d'arrêt à cette dynamique. En 2021, dans un contexte de forte reprise économique, la demande d'emploi régionale est repartie à la baisse avant de se stabiliser depuis mi-2022, et de connaître une hausse fin 2024.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont sans activité

51%
de demandeurs d'emploi toutes catégories sont inscrits en catégorie A

La croissance de la demande d'emploi en 2024 est principalement due à l'augmentation de 4,6 % des demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) et dans une moindre mesure, des demandeurs d'emploi en activité réduite longue au cours du mois (catégorie C) qui augmente de 0,5 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite ayant une activité courte de moins de 78 heures (catégorie B) est en diminution (-0,7 %).

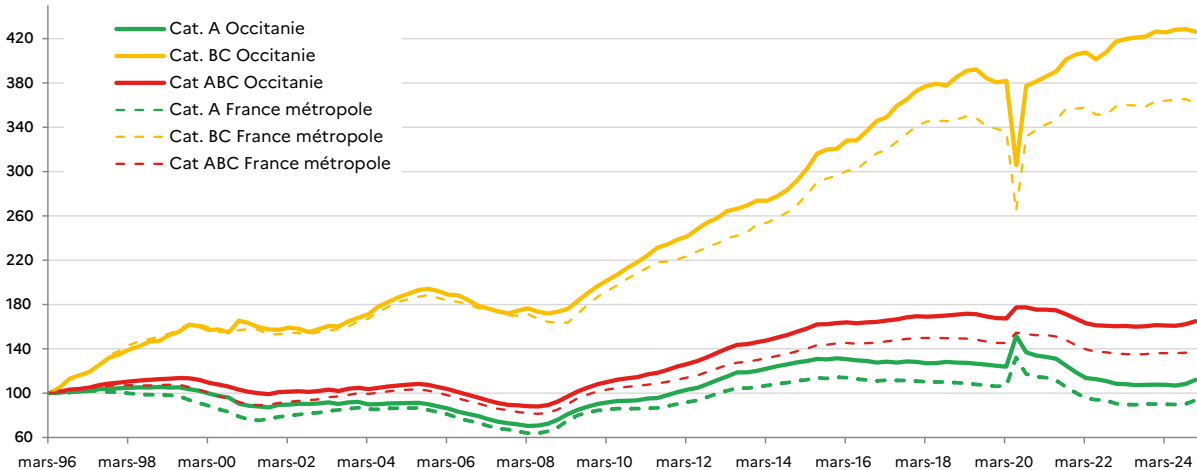
Au total, la demande d'emploi demeure en dessous de son niveau d'avant crise sanitaire avec un recul de 0,7 % par rapport à décembre 2019.

Demande d'emploi en fin de mois par catégorie

	Décembre 2023		Décembre 2024		Evolution annuelle (en %)
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)	
Tenus de faire des actes positifs d'emploi	556 703	87	571 396	88	2,6
Cat. A : sans activité réduite	319 279	50	333 832	51	4,6
Cat. B : activité réduite courte	88 918	14	88 328	14	-0,7
Cat. C : activité réduite longue	148 506	23	149 236	23	0,5
Non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi	79 296	13	77 081	12	-2,8
Cat. D : sans emploi (stage, formation, maladie...)	36 694	6	33 724	5	-8,1
Cat. E : en emploi (contrats aidés, création d'entreprise...)	42 602	7	43 357	7	1,8
Total	636 000	100	648 477	100	2,0

Source : France Travail - Dares, STMT, données brutes.

Évolution trimestrielle de la demande d'emploi CVS (indice base 100, T1 1996)



LA DEMANDE D'EMPLOI

Deux demandeurs d'emploi sur cinq sont inscrits à France Travail depuis plus d'un an

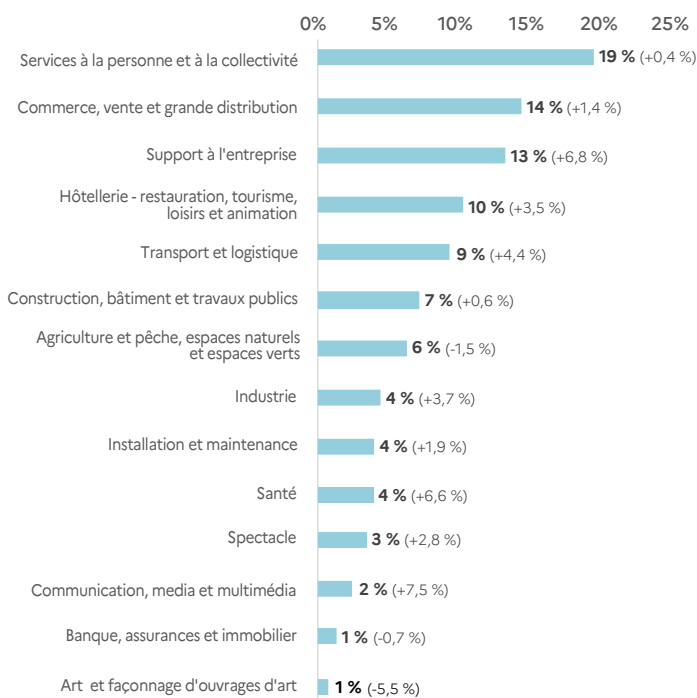
Trois domaines de métiers concentrent près de la moitié des demandeurs d'emploi de la région

À fin décembre 2024, les demandeurs d'emploi recherchent majoritairement dans les domaines des services à la personne et à la collectivité, du commerce, de la vente et de la grande distribution ainsi que du support à l'entreprise. Les demandeurs d'emploi qui recherchent un métier dans ces 3 domaines professionnels représentent 46 % des demandeurs d'emploi de la région.

À l'exception de l'agriculture, de l'art et du façonnage d'ouvrage d'art et de la banque, assurance, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC progresse sur un an sur l'ensemble des domaines de métiers.

19%
de demandeurs d'emploi recherchent un métier dans les services à la personne et à la collectivité

Répartition et évolution annuelles du nombre de demandeurs d'emploi par domaine de métiers recherchés



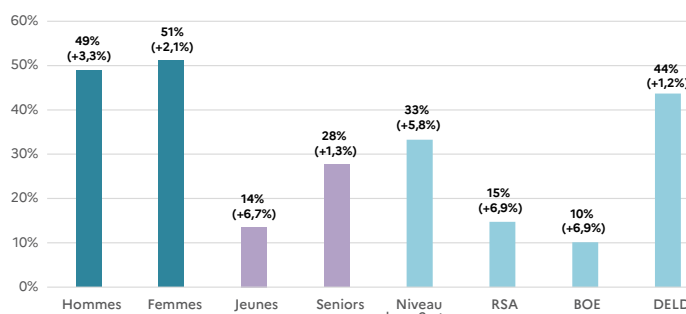
Source : France Travail - Dares, STMT, données brutes.

44 % des demandeurs sont inscrits depuis plus d'un an à France Travail

28 % des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans et 14 % sont âgés de moins de 25 ans.

La progression de la demande d'emploi observée en 2024 concerne tous les publics. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) affichent la plus forte augmentation +6,9% sur un an pour les deux. La hausse est en revanche moins marquée pour les seniors (+1,3 %) et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Répartition et évolution annuelles du nombre de demandeurs d'emploi par public



Source : France Travail - Dares, STMT, données brutes.

RSA : Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

DELD : Demandeurs d'Emploi Longue Durée (inscrits à France Travail > à 1 an)

En Occitanie, près d'un demandeur d'emploi sur deux réside en Haute-Garonne ou dans l'Hérault

Ces deux départements affichent les évolutions les plus marquées de la région avec +5,5 % pour la Haute-Garonne et +3,3 % pour l'Hérault. Ensemble, ces deux territoires contribuent à 75 % de la hausse régionale. À l'inverse, la situation est plus favorable dans l'Aveyron, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées où les demandeurs d'emploi sont moins nombreux qu'il y a un an.

À une échelle géographique plus fine, sur les 37 comités locaux pour l'emploi que compte la région, 25 enregistrent une croissance annuelle de la demande d'emploi.

IMPACT DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

Ce qui change en 2025

Adoptée le 18 décembre 2023, la loi pour le plein emploi (LPE) vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi et à mieux intégrer les personnes éloignées du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2025, plusieurs changements majeurs sont entrés en vigueur.

A compter du 1^{er} janvier 2025, certains publics sont désormais inscrits systématiquement à France Travail :

- les **demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)** ;
- les **jeunes** accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) ;
- les **personnes en situation de handicap** suivies par Cap emploi.

L'orientation des publics se fait sur la base de critères définis par la loi.

Trois nouveaux parcours d'accompagnement sont mis en place :

- Parcours professionnel dit Parcours Emploi Direct (PED) ;
- Parcours socio-professionnel (PSP) ;
- Parcours à vocation d'insertion sociale dit Parcours Social (PSO).

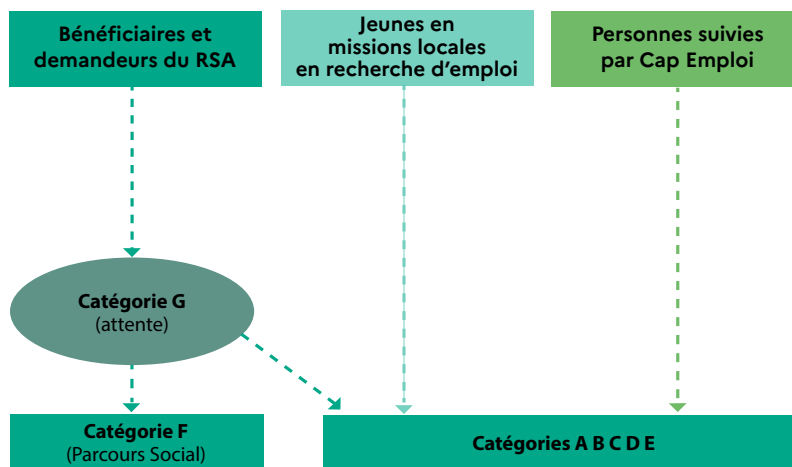
Toutes les personnes inscrites à France Travail ont vocation à bénéficier d'un accompagnement en fonction de leurs situations (accompagnement professionnel, socioprofessionnel ou social). Une période de transition de deux ans en France métropolitaine est prévue pour recevoir et orienter en parcours d'accompagnement tous les bénéficiaires du RSA qui n'étaient pas déjà inscrits sur les listes avant le 1^{er} janvier 2025.

Face à ce nouveau contexte, les statistiques sur les inscrits à France Travail évoluent

En particulier, deux nouvelles catégories statistiques sont créées permettant ainsi de mieux répertorier les publics ciblés par la loi :

- la **catégorie F**, accueillant les **personnes en accompagnement social, les plus éloignées de l'emploi**. Cette catégorie augmentera progressivement durant la période de transition jusqu'à fin 2026, au fur et à mesure de l'entrée de publics dans cette modalité d'accompagnement ;
- la **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2025 l'ensemble des **bénéficiaires du RSA qui n'étaient pas inscrits** avant le 1^{er} janvier. Elle concernera aussi les nouveaux demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Durant la période de transition jusqu'à fin 2026, cette catégorie a vocation à baisser progressivement au fur et à mesure de l'orientation des personnes, ces dernières basculant soit en catégorie F, soit en catégories ABCDE.

Ces catégories viennent s'ajouter aux catégories A à E existantes et **modifient la lecture des données sur les inscrits à France Travail**.



IMPACT DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

Quels effets sur les chiffres ?

L'inscription à France Travail devient systématique pour tous les bénéficiaires du RSA dès leur demande, ainsi que pour les jeunes accompagnés par les missions locales (CEJ, Pacea) et les personnes suivies par Cap emploi. **Les statistiques portent désormais sur les « inscrits à France Travail »** au lieu des « demandeurs d'emploi » pour tenir compte de la plus forte hétérogénéité des publics inscrits à France Travail au regard de leur situation vis-à-vis du marché du travail.

Une hausse temporaire et mécanique des inscrits à France Travail

Données brutes

Catégories	Volumes d'inscrits à FT		Évolutions annuelles (en %)	
	déc-24	janv-25	déc-24	janv-25
A	333 832	367 781	+4,6	+12,1
dont jeunes	50 854	70 468	+9,4	+45,6
dont bénéficiaires du RSA	65 608	69 861	+6,4	+9,3
dont bénéficiaires de l'obligation d'emploi	42 394	44 431	+8,1	+11,1
B	88 328	87 388	-0,7	-2,3
C	149 236	142 749	+0,5	-0,6
ABC	571 396	597 918	+2,6	+6,9
D	38 724	35 196	-8,1	-8,6
E	48 357	43 111	+1,8	+0,8
ABCDE	648 477	676 225	+2,0	+5,5
F		835		
G		84 082		
TOUTES CATÉGORIES	648 477	761 142		

À fin décembre 2024, le nombre d'inscrits à France Travail (toutes catégories confondues) s'élevait à 648 477 en Occitanie. Depuis la mise en œuvre de la LPE, le nombre d'inscrits à fin janvier (toutes catégories confondues) s'élève à 761 142 dont 84 917 inscrits sur les catégories F et G.

La forte augmentation en janvier du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, et plus spécifiquement en catégorie A, ne reflète pas la situation conjoncturelle du marché du travail. Elle résulte en effet très largement de deux effets :

- l'inscription automatique à France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025 des jeunes en parcours emploi dans les missions locales ;

- l'évolution des règles d'actualisation. Depuis le 1^{er} janvier 2025, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes nouvellement inscrites à France Travail et qui n'ont pas de droit à indemnisation n'ont pas à remplir de formulaire d'actualisation. Elles restent alors inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Cette évolution a donc un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégories A, à la baisse sur les nombres d'inscrits en catégories B et C (puisque'en étant dispensés d'actualisation, ces nouveaux inscrits non indemnissables ne déclarent pas d'activité réduite).

Des séries complémentaires pour suivre l'évolution conjoncturelle du marché du travail

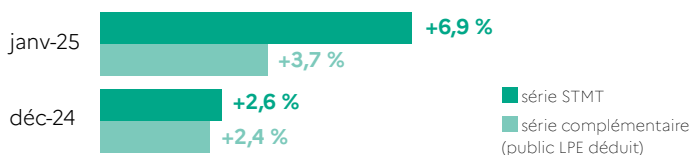
Pendant la phase de montée en charge de la réforme (2025 – 2027), des séries complémentaires (ou contrefactuelles) sont mises à disposition dans le but d'appréhender les évolutions conjoncturelles. Ces séries disponibles pour les catégories A, ABC et ABCDE sont produites hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) et ne sont disponibles qu'au niveau national et régional. Elles viennent compléter les séries habituelles de la Statistique du Marché du Travail (SMT).

Après la phase de montée en charge de la réforme (à partir de 2027), les séries feront l'objet d'une rétropolation en catégories A et ABC pour en assurer une lecture historique.

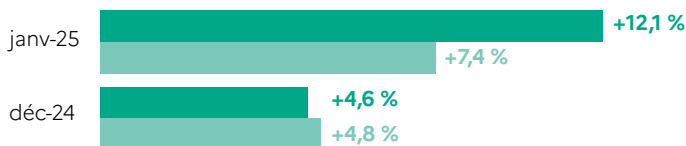
Interprétation des séries complémentaires

Évolution annuelle du nombre d'inscrits à France Travail

Catégorie ABC



Catégorie A



L'écart entre l'évolution annuelle de la série STMT et celle de la série complémentaire **permet d'estimer la hausse de la demande d'emploi résultant mécaniquement de la réforme.**

En janvier :

- > **+ 3 points** en catégories **ABC**
- > **+ 5 points** en catégorie **A**

LES REPRISES D'EMPLOI

Plus de 408 700 reprises d'emploi en 2024

En 2024, 408 724 reprises d'emploi d'un mois ou plus ont été enregistrées pour des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B. Ce volume recule légèrement par rapport à 2023 (-0,2 %).

En 2024, en moyenne chaque mois, **près de 9 demandeurs d'emploi sur 100 inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi en Occitanie**, soit un **taux de reprise de 8,8 %**.

8,8 %
taux de reprise d'emploi mensuel moyen

Ce taux varie selon les départements : de **7,8 % dans le Gard à 10,9 % en Lozère**. Sur un an, six départements affichent une baisse du taux de reprise d'emploi, quatre restent stables (Gers, Lot, Pyrénées-Orientales et Gard), tandis que l'Ariège et les Hautes-Pyrénées enregistrent une progression.

L'âge, un déterminant majeur dans la reprise d'emploi

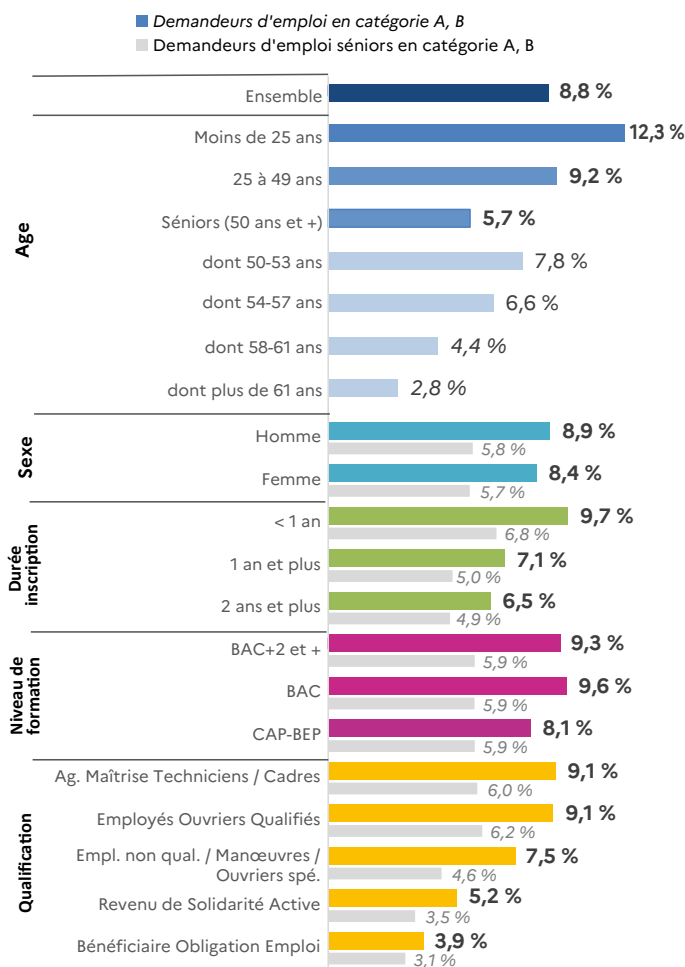
En 2024, le **taux de reprise d'emploi est plus élevé chez les moins de 25 ans**, avec **12,3 %**. En moyenne, chaque mois, ce sont donc, plus de 12 jeunes sur 100 inscrits à France Travail qui retrouvent un emploi. Ce taux est plus de deux fois supérieur à celui des **50 ans et plus**, qui s'établit à **5,7 %**. Même si les seniors retrouvent plus difficilement un emploi, la situation s'améliore pour eux : leur taux de reprise est en **hausse par rapport à 2019 (+0,8 %)**.

Des taux de reprise d'emploi élevés dans certains domaines professionnels

Le taux de reprise d'emploi est particulièrement élevé dans les secteurs à activité saisonnière : l'hôtellerie-restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation (11,8 %). Viennent ensuite les métiers de la santé (10,8 %), du BTP (10,1 %), de l'industrie (9,8 %), du transport-logistique (9,7 %), de la banque (9,5 %) et du commerce (8,8 %).

Sur un an, la plupart des secteurs connaissent une baisse du taux de reprise, à l'exception de l'art, du spectacle et de la communication où il augmente, et de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration où il reste stable.

Taux de reprise d'emploi mensuel moyen selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi en 2024



Source : France Travail

La mesure des reprises d'emploi est réalisée à partir d'un rapprochement des fichiers des demandeurs d'emploi de France Travail et des déclarations préalables à l'embauche issues de l'ACOSS et de la CCMSA. Seules les reprises d'emploi d'un mois ou plus sont prises en compte. Un demandeur d'emploi peut bénéficier de plusieurs reprises d'emploi au cours de l'année.

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

Près d'une intention d'embauche sur deux est difficile à concrétiser selon les employeurs

218 000 projets de recrutement prévus pour l'année 2025

Les intentions d'embauche diminuent pour la deuxième année consécutive et retrouvent un niveau proche de 2018. La baisse de 16,7 % des projets de recrutement est plus marquée qu'au niveau national (-12,5 %). Les métiers permanents les plus recherchés au niveau régional sont sensiblement identiques à ceux de l'an passé et sont essentiellement des métiers peu qualifiés. On retrouve les aides à domicile et auxiliaires de vie, les aides-soignants, les aides de cuisine et employés polyvalents de la restauration, les agents d'entretien de locaux ainsi que les infirmiers et sages-femmes.

-16,7 %
de projets de recrutements

Les difficultés de recrutement sont en diminution pour la deuxième année consécutive

En 2025, les employeurs de la région anticipent que 47 % de leurs projets de recrutement seront difficiles à réaliser (50 % pour la France), soit 6 points de moins qu'en 2024.

Les difficultés à embaucher sont globalement moins marquées dans les départements où les taux de chômage sont les plus élevés et où la main-d'œuvre disponible est plus importante. Elles s'échelonnent de 57 % pour les Hautes-Pyrénées à 40 % pour les Pyrénées-Orientales.

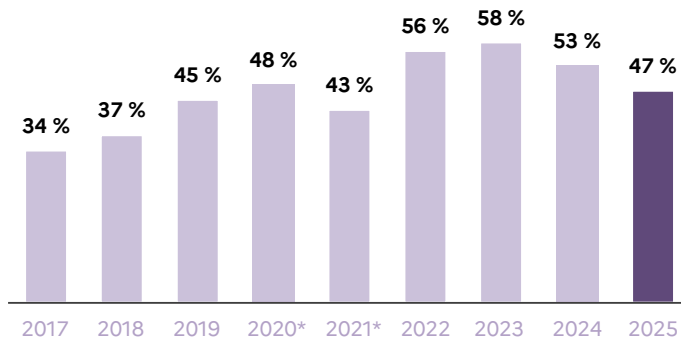
Parmi les familles professionnelles, la part des projets difficiles oscille entre 32 % et 63 %. Le métier « maçon qualifié » apparaît comme le premier métier non saisonnier présentant les plus fortes difficultés de recrutement. Il est suivi des « aides à domicile, auxiliaires de vie », des « ouvriers mécaniciens de véhicules » et des « coiffeurs, esthéticiens ».

Les établissements de 10 à 50 salariés enregistrent des taux particulièrement élevés (55 %), tandis que ceux de 0 salarié et de plus de 200 salariés affichent les taux les plus bas (respectivement 35 % et 36 %).

Fin 2024, plus de 170 000 établissements ont été interrogés dans le cadre de l'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO). Cette enquête réalisée par France Travail en partenariat avec le Crédoc mesure les intentions d'embauche pour l'année à venir et permet d'identifier les difficultés de recrutement. Près de 44 900 établissements ont retourné le questionnaire, soit un taux de retour de 26 %.

Interrogés sur leurs difficultés de recrutement lors d'une enquête complémentaire, huit entreprises sur dix évoquent un nombre insuffisant de candidatures et des candidats aux profils inadéquats. Parmi les raisons citées, 45 % mentionnent la concurrence d'autres entreprises et 41 % une rémunération trop faible. Les autres raisons évoquées sont la technicité du poste proposé et les conditions de travail.

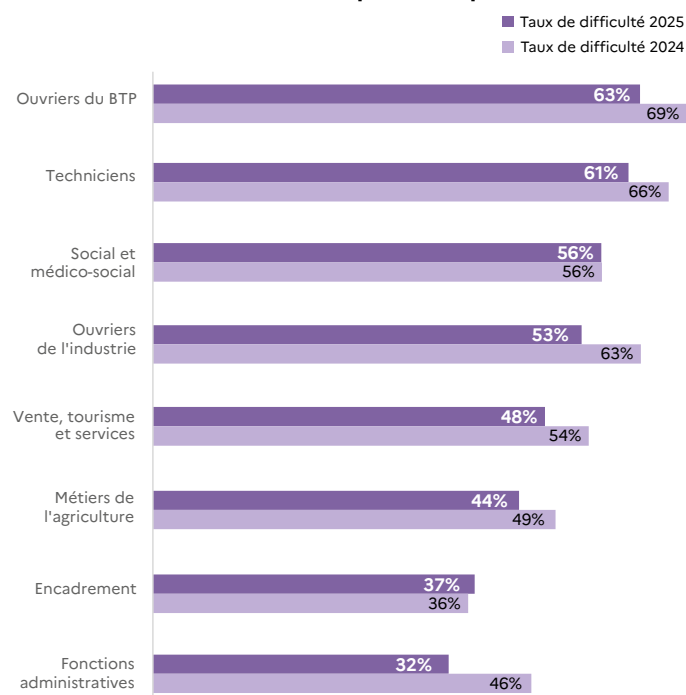
Part de projets de recrutement jugés difficiles par les employeurs



* les projets d'embauche en 2020 exprimés avant la crise sanitaire ne sont que partiellement concrétisés en raison du ralentissement économique survenu. Ceux de 2021 ont été certainement sous évalués alors que la crise sanitaire était toujours présente.

Source : France Travail, enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025.

Taux de difficulté de recrutement par famille professionnelle



Source : France Travail, enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025.

LES ENTRÉES EN FORMATION

Plus de 100 000 formations délivrées en Occitanie en 2024

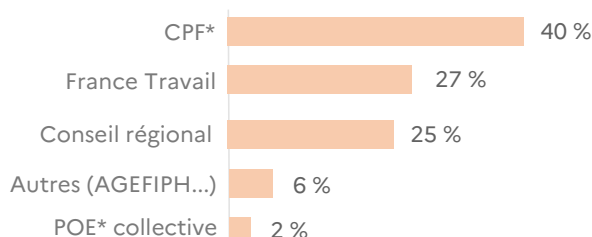
En 2024, avec plus de 103 000 entrées en formation, l'Occitanie se positionne au 3^e rang des régions françaises.

Le CPF, première source de financement

Le Compte Personnel de Formation (CPF) mis en place en 2019 permet de financer une formation de manière autonome. **La part de financement via le CPF représente désormais 40 % des entrées en 2024** et augmente de 6 points sur un an. Le CPF demeure la première source de financement et ce depuis 2020, suivi par France Travail et le Conseil régional.

40 % des formations financées par le CPF

Répartition des entrées en formation selon le financeur



* CPF : Compte Personnel de Formation

* POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

Source : France Travail, SISP - Champ : entrées en formation en Occitanie sur l'année 2024.

La certification, objectif prioritaire en Occitanie

En 2024, pour la troisième année consécutive, **l'accent a été mis sur les formations certifiantes** qui représentent 44 % des entrées en formation.

44 % de formations certifiantes

Ces formations sont principalement financées par le CPF avec 23 170 entrées en formation dédiées aux certifications (56 % des entrées en CPF) et par le Conseil régional avec 14 850 formations certifiantes (58 % des entrées).

Trois domaines de formation regroupent 53 % des entrées en 2024. Il s'agit des domaines de la production industrielle (27 %), du développement des compétences (15 %) et de la santé, social et sécurité (10 %).

Un peu moins d'une entrée en formation sur deux a concerné **les demandeurs d'emploi non qualifiés** relevant du plan d'investissement dans les compétences. Seulement 16 % des formations ont été suivies par des **séniors**, qui représentent pourtant 28 % de la demande d'emploi. Leur part parmi les entrants en formation a diminué d'un point par rapport à l'année précédente.

Objectifs de formation (tout type de financeur confondu)

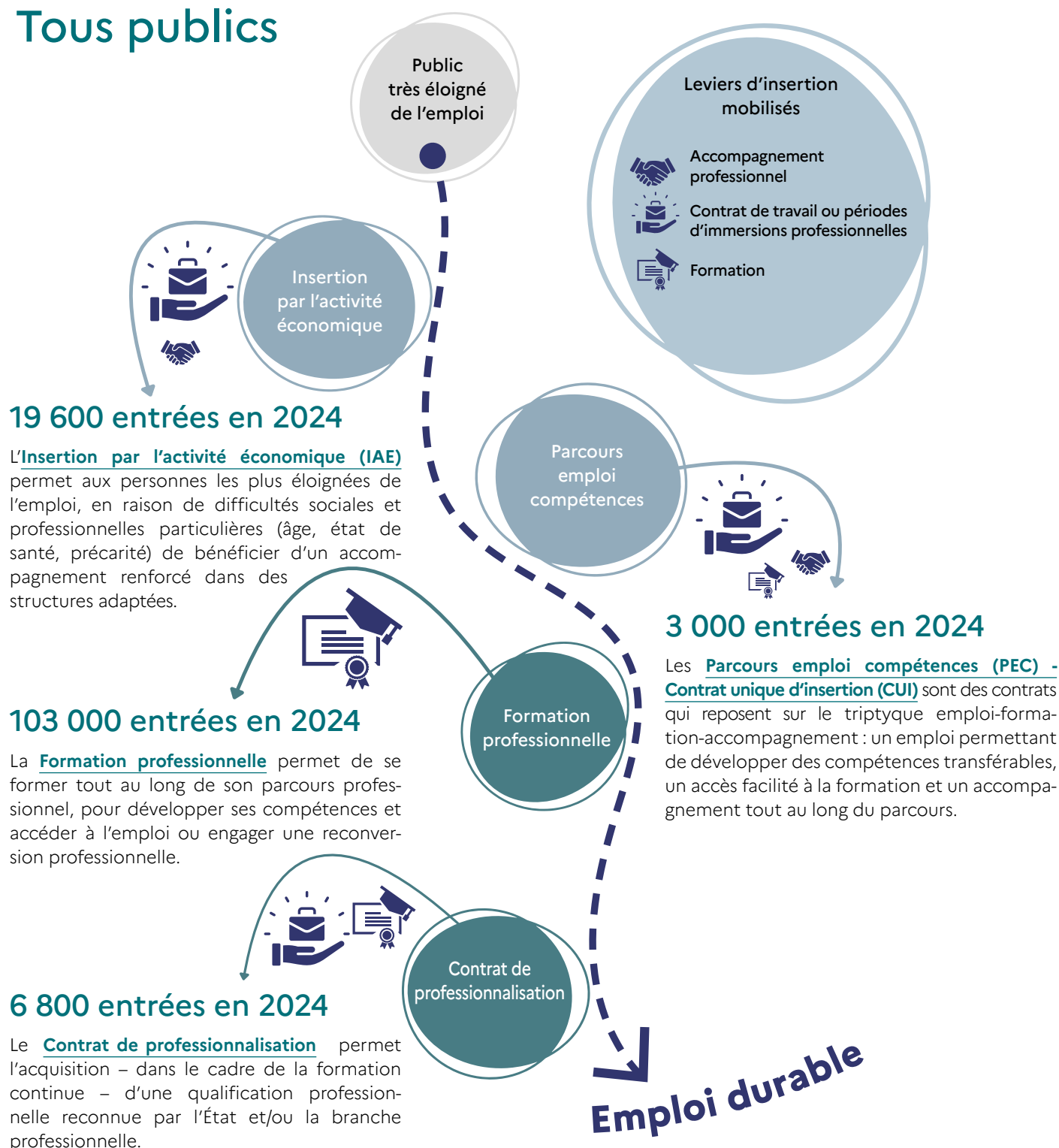


Source : France Travail, SISP - Champ : entrées en formation en Occitanie sur l'année 2024.

DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Principaux dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi

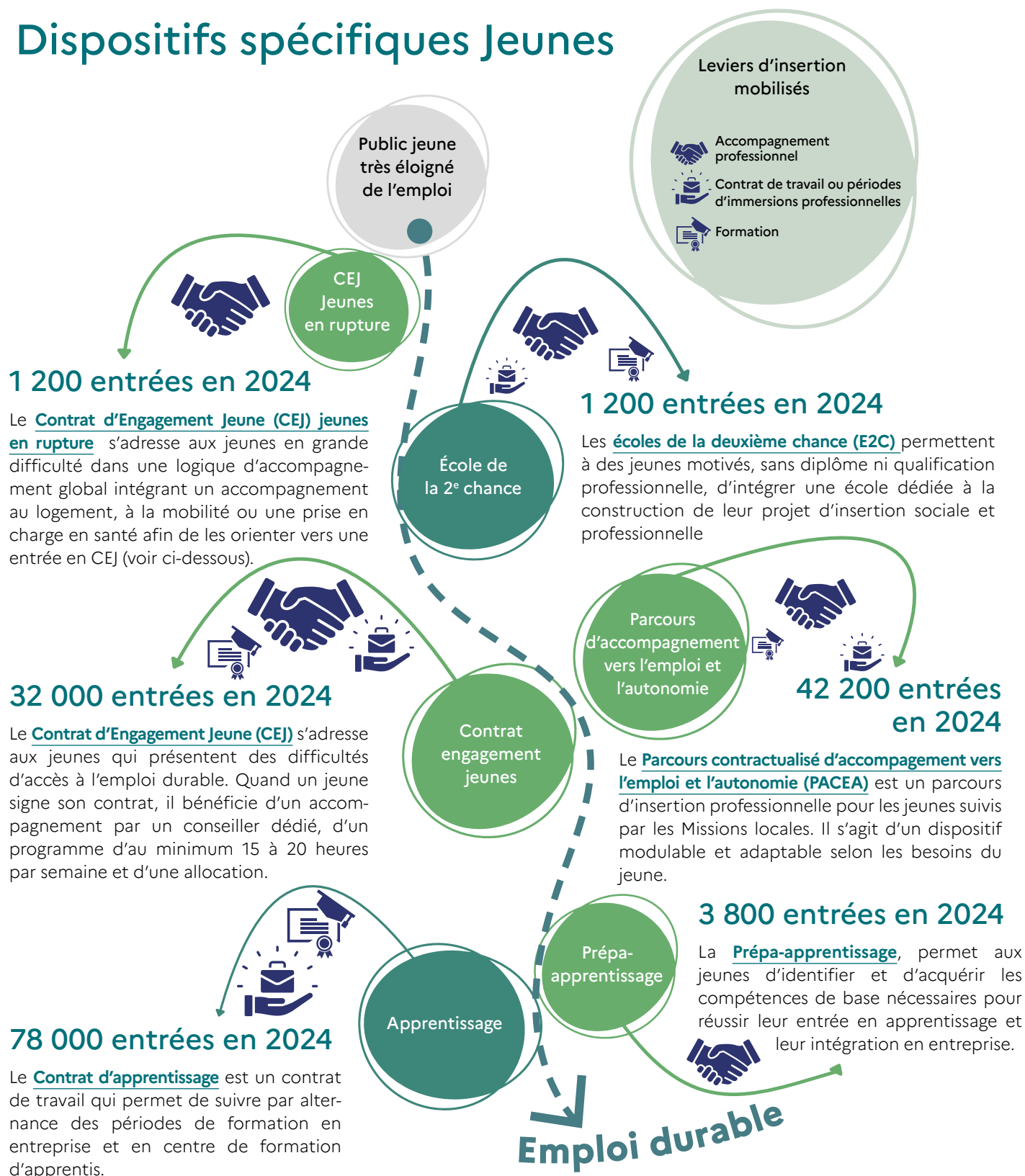
Tous publics



DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Principaux dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi

Dispositifs spécifiques Jeunes



L'ALTERNANCE

L'alternance se maintient à un niveau élevé

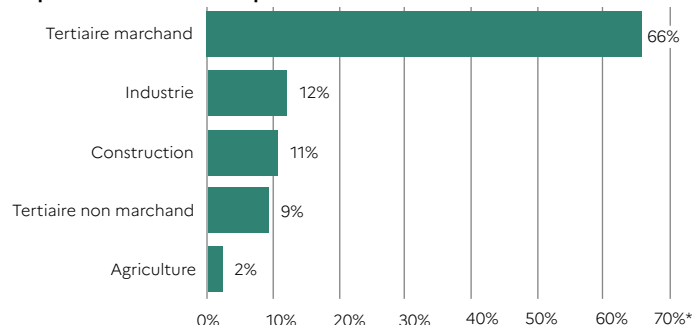
En 2024, l'alternance en Occitanie, qui compte à la fois les 78 000 entrants en apprentissage et les 6 750 entrants en contrat de professionnalisation, se maintient à un haut niveau après l'essor consécutif à la réforme de 2019. Le tertiaire est le secteur qui accueille le plus d'alternants.

Un fort intérêt pour le secteur tertiaire

Les alternants s'orientent essentiellement vers le secteur tertiaire et plus particulièrement le tertiaire marchand (66% des entrants). Dans quelques départements (Ariège, Lot et Hautes-Pyrénées), l'industrie accueille plus de 20% des alternants.

Dans le détail, c'est le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles qui se distingue nettement en accueillant près d'un quart des alternants. Viennent ensuite les activités scientifiques et techniques, et services administratifs et de soutien, suivies par le secteur de l'hébergement et de la restauration et celui de la construction.

Répartition des entrées par secteurs



*Source : Dares - Système d'information des apprentis.

Des profils masculins, jeunes et de plus en plus diplômés

84 700
entrées
en
alternance

Bien que la part de femmes progresse, les alternants sont encore majoritairement des hommes (56%). Les écarts sont toujours très importants dans les départements les moins peuplés de la région, où la part des femmes parmi les entrants en alternance n'excède pas les 37%.

En 2019, l'apprentissage a été étendu aux 26-29 ans, mais la tranche d'âge la plus représentée reste les 18-21 ans.

Une forte proportion des entrants sont diplômés du supérieur (35%), particulièrement dans des départements comme la Haute-Garonne (42%) et l'Hérault (37%). A l'inverse, en Ariège ou dans le Lot, près de la moitié des entrants ne sont pas bacheliers.

Département	Entrées	Femmes %	Travailleurs handicapés %	Niveau de diplôme			
				Aucun ou DNB %	CAP - BEP %	Bac %	Supérieur %
Ariège	1 334	35	4	33	15	30	22
Aude	4 449	44	3	30	15	35	20
Aveyron	3 059	37	2	22	13	38	27
Gard	8 735	42	2	25	12	36	28
Haute-Garonne	25 935	47	2	15	8	35	42
Gers	1 763	34	4	27	13	34	26
Hérault	20 015	46	2	16	9	38	37
Lot	1 761	35	3	31	15	30	24
Lozère	676	37	5	29	14	34	22
Hautes-Pyrénées	2 553	40	3	25	14	36	24
Pyrénées Orientales	7 471	42	2	28	15	36	21
Tarn	4 352	42	3	27	15	34	24
Tarn-et-Garonne	2 644	41	3	27	13	36	24
Occitanie	84 747	44	3	21	11	36	33
France métropolitaine	944 916	45	2	19	10	35	35

Source : Dares - Système d'information des apprentis.

ACTIVITÉ PARTIELLE

Un recours à l'activité partielle en baisse, proche du niveau d'avant la crise sanitaire

En 2024, le recours au dispositif d'activité partielle poursuit sa baisse après une période de mobilisation exceptionnelle. Le recours à l'activité partielle est quasiment revenu au niveau d'avant la crise sanitaire, avec seulement +7 % d'heures indemnisées de plus par rapport à 2019. Ainsi, un peu plus de 900 000 heures ont été chômées et indemnisées par les services de l'État.

-28 %
d'heures
indemnisées
en 2024

Le secteur tertiaire concentre à lui seul 47 % des heures indemnisées. Parmi celles-ci, 18 % concernent l'hébergement et la restauration et 9 % le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles. Dans l'industrie, les heures indemnisées sont en hausse, malgré un net recul observé dans l'industrie agro-alimentaire.

Un dispositif mobilisé pour répondre à une conjoncture économique moins favorable

En 2024, l'activité partielle a été principalement mobilisée pour répondre aux difficultés résultant d'une conjoncture économique dégradée (50 %), puis pour faire face à des sinistres ou intempéries (40 %) et pour des opérations de transformations ou de restructurations (9 %).

L'indemnisation par département en 2024

	Établissements	Salariés	Heures	Heures indemnisées pour 10 000 heures travaillées
Ariège	30	1000	70 000	13,6
Aude	20	600	41 800	3,0
Aveyron	40	800	44 300	3,6
Gard	110	1 400	125 200	4,4
Haute-Garonne	180	2 200	217 100	2,5
Gers	20	500	25 400	3,7
Hérault	100	700	90 500	1,6
Lot	40	500	29 300	4,2
Lozère	20	100	9 400	3,0
Hautes-Pyrénées	40	400	33 300	3,6
Pyrénées-Orientales	40	600	84 400	4,3
Tarn	50	1 200	61 600	4,1
Tarn-et-Garonne	40	1 100	77 500	7,4
Occitanie	730	10 900	909 700	3,3

Lecture : en Ariège, pour 10 000 heures travaillées en 2023 par les salariés du département, 13,6 ont été indemnisées en 2024.

Source : DGEFP-Dares SI-Apart (extraction au 12/05/2025) ; Insee, Flores 2023.

Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne :

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/>

Rubrique : Publications

www.observatoire-emploi-occitanie.fr

Rubrique : Marché du travail > Bilan du marché du travail

BILAN

du marché du travail
en 2024

RÉGION OCCITANIE

France Travail Occitanie - Dreets Occitanie

Directeurs de publication

Karine Meininger (Directrice France Travail Occitanie) - Julien Tognola (Directeur Dreets Occitanie)

Rédaction

Services Études Statistiques Evaluation (Dreets Occitanie)

Observatoire des territoires et statistiques (France Travail Occitanie)

Mise en page



Photo page 1 © IStock - Mykyta Dolmatov

Juillet 2025



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités